

Les dispositifs de l'État pour la transition agro-écologique en région Centre-Val de Loire



Être au rendez-vous de la transition agro-écologique

Le Centre-Val de Loire est une région agricole de premier plan, avec 19 916 exploitations couvrant 2,3 millions d'hectares dont la moitié de céréales, mais aussi des prairies, de la viticulture, de l'arboriculture, etc. Le secteur génère 4,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. La région est riche de son patrimoine agricole et alimentaire et de ses productions sous signes de qualité. Une réelle dynamique s'est développée autour des projets alimentaires territoriaux.

Le Centre-Val de Loire est également une région où l'urgence écologique est particulièrement prégnante, qu'il s'agisse de la qualité des eaux, de l'air, de la protection de la biodiversité et des paysages.

La profession agricole a opéré une réelle prise de conscience sur la nécessité de favoriser une agriculture diversifiée, répondant aux enjeux environnementaux et au service de la souveraineté alimentaire française et européenne.

L'agriculture de la région est cependant confrontée aux effets dévastateurs du changement climatique avec des répercussions chaque année plus graves : modification du régime des pluies, sécheresses et canicules récurrentes et d'ampleur inconnue sous nos latitudes, épisodes de douceur ou de gel à des périodes nouvelles.... Elle doit donc trouver des solutions nouvelles pour s'adapter et renforcer sa résilience.

Dans ce contexte, l'accompagnement de la transition agro-écologique est au cœur de l'action des pouvoirs publics. L'Etat et ses opérateurs se coordonnent pour soutenir une transformation des systèmes, qui répondent à la triple ambition du développement durable : économique, avec une indispensable sécurisation et amélioration des revenus ; sociale ; et environnementale.

Ce document a pour vocation de recenser les principaux dispositifs d'accompagnements existants, qu'ils s'adressent à des projets individuels ou collectifs, à travers plusieurs axes :

- repenser son exploitation ;
- moderniser / adapter ;
- diversifier ;
- prendre en compte son territoire ;
- faire connaître ses initiatives.

A chaque étape, des ressources existent pour favoriser un déploiement généralisé de l'agroécologie, au service d'un développement harmonieux de nos territoires.

Definitions des enjeux

Repenser son exploitation

L'orienter vers des systèmes plus durables (haute valeur environnementale, agriculture biologique, produits sous certification ou de qualité, ...)

Moderniser / adapter son outil de production

Utiliser des techniques permettant de renforcer l'autonomie de l'exploitation en la rendant moins dépendante aux intrants tout en gagnant en compétitivité et en résilience

Diversifier ses cultures et ses ateliers

Mobiliser les ressources nécessaires de façon durable et en fonction des opportunités de débouchés

Prendre en compte son territoire

Rechercher une meilleure intégration dans le territoire en tenant compte des évolutions climatiques en tirant partie des besoins locaux et en s'intégrant dans les projets alimentaires territoriaux par exemple

Faire connaître ses initiatives

Se former, s'informer, faire connaître les bonnes pratiques, les réussites et les initiatives innovantes

Sommaire

Appel à projet « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique » Groupes Ecophyto 30 000	6
Appel à projet « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique » Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	8
Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB)	10
Accompagner collectivement et individuellement les agriculteurs	12
Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées « Haute valeur environnementale »	14
Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)	16
Appel à projet « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique » Groupes Ecophyto 30 000	18
Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires Le projet Sensoriel	20
Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires Le projet de la société Huileries de Beauce	22
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	24
Soutien à l'émergence et au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT)	26
Accompagner les agriculteurs pour la protection des captages d'eau potable prioritaires.	28
Appel à projet CASDAR TAE « L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques »	30

Dispositif

Appel à projet « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »
Groupes Ecophyto 30 000

Cet appel à projets annuel a pour objectif d'accompagner les collectifs engagés dans la transition agro-écologique en tant que groupes Ecophyto 30 000 (phase d'émergence (1an) et phase de reconnaissance/mise en oeuvre (3ans)).

Enjeu

Repenser son exploitation
Faire connaître ses initiatives

Stratégie

Environnement / groupes innovants

Type

Aide à l'animation

Porteur

Agences de l'eau (crédits ECOPHYTO)

Bénéficiaire

Structure animatrice accompagnant 5 agriculteurs au minimum

Montant

- Émergence : taux d'aide de 50 % pour AELB ; taux d'aide de 70 % pour AESN (aide plafonnée à 10 000 € avec un coût plafond de 257 €/j)
- Reconnaissance : taux d'aide de 50 % pour AELB ; taux d'aide de 70 % pour AESN avec un coût plafond de 257 €/j

En savoir +
sur le
dispositif



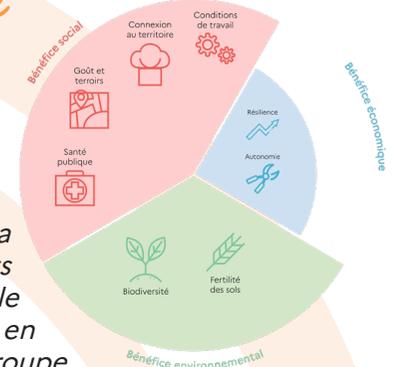
Cécile Colin – Céréalière (Cher) :

« Sur mon exploitation céréalière, la maîtrise des adventices (vulpins résistants et Ray Grass) devient de plus en plus difficile et coûteuse. Ces deux points mettent en péril la durabilité de mon système. Le groupe me permet de remédier à cette problématique.

Les deux points majeurs sur lesquels je m'engage sont :

- l'expérimentation et l'utilisation de la herse étrille en pré-levée des céréales ;
- l'introduction de nouvelles cultures de printemps comme le pois chiche ou la coriandre. »

Lire l'article complet -> <https://collectifs-agroecologie.fr/>



Dispositif

Appel à projet « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »

Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner les collectifs engagés dans la transition agro-écologique en tant que groupements d'intérêt économique et environnemental ainsi que les collectifs en émergence.

Enjeu

Repenser son exploitation
Faire connaître ses initiatives

Stratégie

Environnement / groupes innovants

Type

Aide à l'animation

Porteur

DRAAF (crédits CASDAR et FEADER jusqu'en 2022)

Bénéficiaire

Structure animatrice accompagnant 5 agriculteurs au minimum

Montant

- Émergence : taux d'aide de 80 %
Aide comprise entre 3 000 € et 10 000 €
- Animation : 100 % avec FEADER (80 % sinon), plafond d'aide de 250 000 € avec FEADER (50 000 € sinon)

En savoir +
sur le
dispositif

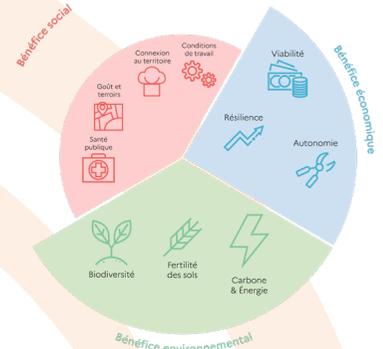


« Semons dans le vivant »

FDGEDA du Cher (Collectif GIEE suivi par la DRAAF)

FDGEDA du Cher sur le collectif 30 000 « DESALPRACO »

Olivier Hochedel, animateur du collectif et Mme Cécile Colin, membre du groupe (cellule au dessus).



Lire l'article complet --> [Ecophytotic CRACV](#)



Dispositif

Aide à la conversion à l'agriculture biologique (CAB)

Soutenir les changements de pratiques agricoles visant la conversion à l'agriculture biologique de tout ou partie de l'exploitation agricole.

Enjeu

Repenser son exploitation

Stratégie

Territoires / agriculture biologique

Type

Indemnité compensatrice sur 5 ans

Porteur

Agences de l'Eau ou Etat, et FEADER

Bénéficiaire

Agriculteurs

Montant

- Montant de l'aide dépendant de la production
- Montant plancher : 300 €/an/bénéficiaire
- Montant plafond : 25 000 €/an/exploitation en 2022

En savoir +
sur le
dispositif

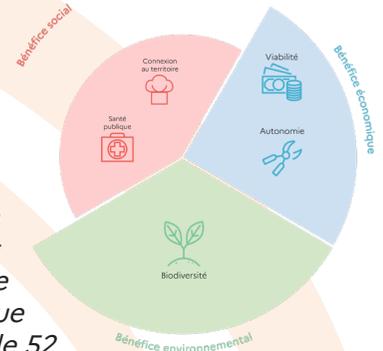


Romain PERRINEAU
Céréaliier (Eure-et-Loir).

« Ma préoccupation était de tenter un changement de système qui serait plus durable, tant au niveau économique que technique et réglementaire. C'est ainsi que j'ai décidé de convertir mon exploitation de 52 hectares en agriculture biologique.

Cette décision a pris du temps car ce choix n'était pas partagé au départ et j'ai dû faire face à une réticence au niveau familial. L'absence d'exploitation en agriculture biologique aux alentours n'aide pas à convaincre et à rassurer sur la faisabilité d'une conversion. Pour y parvenir, je me suis inspiré des essais du lycée de la Saussaye dans lequel j'enseigne, et j'ai réalisé une étude de faisabilité économique approfondie. »

Lire l'article complet -> <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/retours-dexperiences/se-convertir-a-lagriculture-biologique-pour-limiter-les-pollutio.html>



Dispositif

Accompagner collectivement et individuellement les agriculteurs

Le conseil collectif à travers des démonstrations de techniques innovantes, des expérimentations, le suivi de réseaux de parcelles ou d'exploitations, la diffusion régulière d'informations... l'accompagnement individuel à travers des diagnostics d'exploitations et des conseils.

Enjeu

Repenser son exploitation

Stratégie

Accompagner les agriculteurs vers des changements de systèmes ou de pratiques

Type

Diagnostic et conseil

Porteur

Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Agence de l'Eau Seine-Normandie

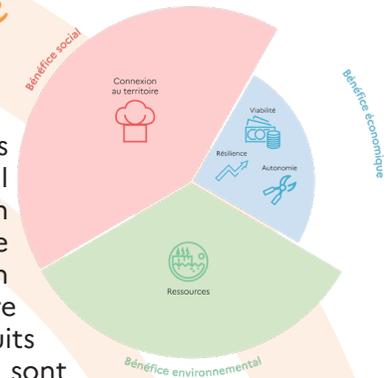
Bénéficiaire

Les porteurs d'un Contrat Territorial
Les structures porteuses de Contrats Territoriaux Eau et Climat (CTEC)

Montant

- AELB : 50 % de subvention pour le conseil et 70 % de subvention pour les diagnostics
- AESN : 80 %

En savoir +
sur le
dispositif



La communauté de communes Loches Sud Touraine porte un contrat territorial avec un volet agricole sur le Bassin versant de l'Indrois en Indre-et-Loire (504 km², 168 exploitations agricoles) en partenariat avec la chambre d'agriculture afin de limiter la pression liée aux produits phytopharmaceutiques. Les agriculteurs sont accompagnés au travers de différents outils (collectif ou individuel) : réunion bout de champ entre agriculteurs conventionnels et biologiques (ex : démonstration de herse étrille), réunion « systèmes de cultures » (ex : gestion de l'interculteur), visite de plateforme d'essai (ex : désherbage alternatif)...

Une lettre commune avec la CA, les coopératives et les négoce a été créée pour partager les différents événements organisés par ces structures. Des bulletins techniques sont également envoyés aux agriculteurs du territoire sur des thématiques tels que l'érosion, la biodiversité, le désherbage...

En parallèle une dizaine de diagnostics d'exploitations ont pu être réalisés. Les agriculteurs ont ensuite choisi d'avoir un accompagnement individuel sur des thématiques tels que : améliorer la performance de mes couverts en interculture, gérer le désherbage durablement...

Dispositif

Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées « Haute valeur environnementale »

La certification « Haute valeur environnementale » (HVE) garantit que les pratiques agricoles utilisées sur l'ensemble d'une exploitation préservent l'écosystème naturel et réduisent au minimum la pression sur l'environnement (sol, eau, biodiversité...).

Les exploitations certifiées HVE peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 2 500 € accordé une seule fois.

Enjeu

Repenser son exploitation

Stratégie

Soutenir l'engagement des exploitations dans le dispositif HVE et ainsi accélérer la transition agroécologique de l'agriculture

Type

Crédit d'impôt

Porteur

Ministère de l'économie des finances et de la relance

Bénéficiaire

Agriculteurs

Montant

- 2 500 € cumulable avec le crédit d'impôt relatif à l'agriculture biologique ainsi qu'avec les autres aides nationales et européennes reçues au titre de la certification HVE, dans la limite de 5 000 € sur une année, et cumulable avec les aides au maintien ou à la conversion à l'agriculture biologique, sans plafond particulier.

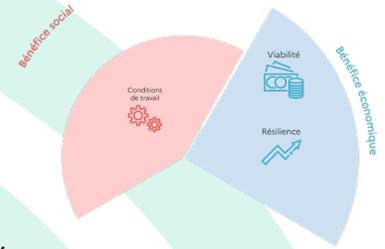
En savoir +
sur le
dispositif

Bénéfice social

Bénéfice économique



Bénéfice environnemental



Dispositif

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE)

Le PCAE a pour ambition de constituer des filières agricoles compétitives, de répondre aux enjeux de la triple performance (économique, sociale et environnementale), en contre-partie des crédits Ecophyto des agences de l'eau, pour les investissements relatifs à la maîtrise de l'utilisation des intrants et l'implantation de haies.

Enjeu

Moderniser / adapter

Stratégie

Accompagner les agriculteurs dans la reconception de leur système de production

Type

Aide aux investissements productifs et non productifs

Porteur

Agences de l'Eau et Conseil régional (FEADER)

Bénéficiaire

Agriculteurs

Montant

- Taux de base : 30 % + bonifications pouvant aller jusqu'à 40 % d'aide publique / 50 % d'aide publique pour un Jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique
- montant aide mini. : 5 000 €
- plafond dépenses : 200 000 €

En savoir +
sur le
dispositif



Romain PERRINEAU
Céréaliier (Eure-et-Loir).

« Pour désherber les cultures, j'ai investi dans une herse étrille, une houe rotative et un autoguidage tracteur. Je suis en train de finaliser l'achat d'une bineuse.

J'ai bénéficié d'une aide de 50 000 € euros dont 50 % de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle m'a été attribuée dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations. Cela m'a permis d'investir dans un matériel large, offrant un débit de chantier élevé. Je l'ai mis en œuvre sur certaines parcelles restées en agriculture conventionnelle. J'ai aussi bénéficié, par ailleurs, de l'aide à la conversion à l'agriculture biologique. »

Lire l'article complet --> <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/retours-dexperiences/se-convertir-a-lagriculture-biologique-pour-limiter-les-pollutio.html>



Dispositif

Appel à projet « collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »
Groupes Ecophyto 30 000

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner les collectifs engagés dans la transition agro-écologique

Enjeu

Moderniser/adapter son outil de production
Repenser son exploitation

Stratégie

Repenser son système d'exploitation dans sa globalité

Type

Aide à l'animation, l'accompagnement individuelle et collective, valorisation des innovations

Porteur

Action pilotée par le MASA et MTECT avec l'appui financier de l'AELB et AESN

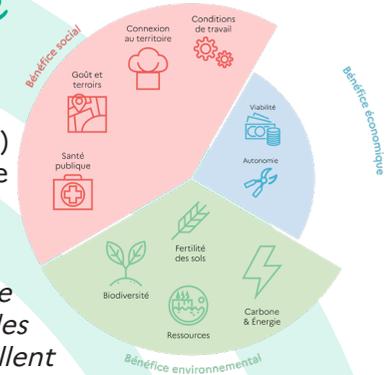
Bénéficiaire

Structures animatrices (chambre d'agriculture, association, négoce ou coopérative agricole, GAB...) accompagnant 5 à 20 agriculteurs

Montant

- 60% en 2017, 50% à partir de 2019 pour AELB

En savoir +
sur le
dispositif



Groupe 30 000 porté par l'ADAR CIVAM (36) 2017/2019 : Systèmes polyculture-élevage économes et autonomes en Boischaud sud

Témoignage d'un agriculteur

« Mon objectif initial était l'économie de phytos. J'étais curieux d'avoir des informations, de savoir comment travaillent les autres au sein du groupe, de voir d'autres expériences. On a eu une formation sur la fertilité des sols et la gestion des fumiers ce qui m'a aidé à faire évoluer ma pratique ; »

« Une des actions a été d'implanter 2 types de méteils :

- Triticale - pois - avoine - féverole - épautre : aliments de base de mes animaux qui remplace un achat d'aliment complet ;
- Triticale - pois : passé au séparateur, j'équilibre ma ration avec le pois ou le triticale pur que je peux vendre si j'ai des surplus.

Ces 2 mélanges sont couvrants et rustiques, je peux avoir des rendements satisfaisants sans utiliser de PPP. »



Dispositif

Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires

Il a pour objet l'accompagnement de la construction et la réalisation, impliquant plusieurs maillons d'une ou plusieurs filières, d'un projet collectif de structuration de filière(s).

Enjeu

Diversifier

Stratégie

Economie / projet de filières

Type

Aide aux investissements matériels et immatériels

Porteur

FranceAgriMer

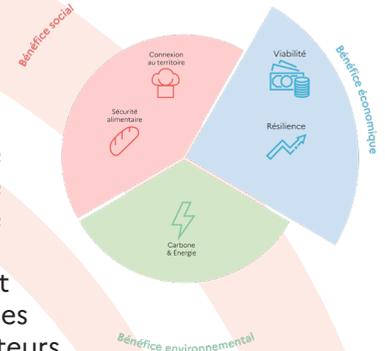
Bénéficiaire

Entreprises avec partenariat

Montant

- Montant max. 200 000 € et 50 % des dépenses immatérielles
- Montant max. 2 M€ et 40 % des dépenses matérielles

En savoir +
sur le
dispositif



Le projet Sensoriel a pour ambition la structuration et le développement d'une nouvelle filière de production et de distillation de lavandin en Région-Centre Val de Loire. Ce projet va comporter un axe agricole avec un accompagnement technique pour la diffusion des bonnes pratiques de culture auprès des agriculteurs et un axe industriel et commercial avec la construction d'une distillerie pilote pour transformer la production en huile essentielle, destinée à être commercialisée auprès du grand public. Il s'agit d'un projet positif pour l'environnement, contribuant à minimiser l'utilisation des produits phytosanitaires, des engrais et de la consommation de l'eau. Sensoriel va contribuer à une dynamisation du tissu économique régional, par une implication des différents maillons de la filière de l'amont à l'aval (de l'approvisionnement à la commercialisation), tout en accordant une place centrale aux questions environnementales.



Pascal Xicluna / agriculture.gouv.fr

Dispositif

Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires

Il a pour objet le soutien au développement de filières de valorisation des productions à moindre impact sur la ressource en eau.

Enjeu

Diversifier

Stratégie

Economie / projet de filières

Type

Aide aux études d'opportunité et de faisabilité et aux investissements

Porteur

Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Agence de l'Eau Seine-Normandie

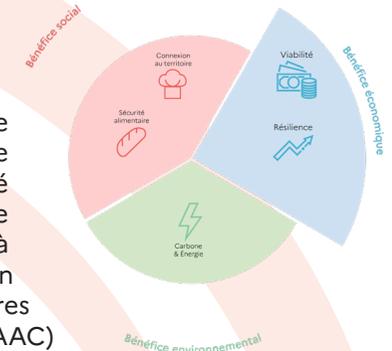
Bénéficiaire

Publics et privés

Montant

- AELB : 50 % de subvention pour les études et 30 % de subvention pour les investissements (dans la limite de l'encadrement européen et national des aides publiques)
- AESN : 40% jusqu'au maximum autorisé par l'encadrement communautaire

En savoir +
sur le
dispositif



La société Huileries de Beauce porte un projet de développement d'une nouvelle filière d'huile végétale de qualité alimentaire, à destination de la cosmétique et de l'alimentation. Cette filière conduit à implanter des cultures majoritairement en Agriculture Biologique (AB) dans les territoires de 3 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) d'Eure-et-Loir.

Produits et cultures concernées : noisetier, chanvre, lin, cameline, chia, tournesol, chardon Marie.

Il n'y a à ce jour aucune surface en AB dans ces 3 AAC. Ce projet entraînera donc obligatoirement une conversion de surfaces agricoles à ce mode de production favorable à la ressource en eau.

Objectif total pour 2023 : minimum 250 ha en conversion AB + 100 ha de chardon Marie en Bas Niveau d'Intrants

Ces productions d'huile en AB entraînent une conversion des autres parcelles des agriculteurs au sein d'une nouvelle rotation culturale et permettront donc de développer une superficie plus grande en AB, estimée à un coefficient multiplicateur de 5. Les autres cultures des surfaces certifiées en AB (céréales ou autres productions) seront commercialisées auprès d'autres opérateurs.

Le tournesol, le chanvre et le chardon Marie nécessitent moins de fertilisants que les cultures actuellement en place dans les AAC (blé-orge-colza, maïs, betterave, pomme de terre). La cameline pourra être cultivée en inter-culture, permettant de limiter les sols nus et les fuites d'azote.



Chardon Marie



Graines de chia

Dispositif

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Il s'agit de mesures permettant d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. Il existe deux types de MAEC :

- les MAEC « systèmes » qui consistent à proposer un engagement global d'une exploitation ;
- les MAEC localisées sur les seules parcelles sur lesquelles existe un enjeu environnemental singulier.

Enjeu

Prendre en compte son territoire
Repenser son exploitation

Stratégie

Environnement / préservation de la biodiversité, eau

Type

Indemnité

Porteur

Agences de l'Eau ou Etat, et FEADER

Bénéficiaire

Agriculteurs

Montant

- Montant de l'aide dépendant du type d'opération
- Montant plancher de 300 €/an/bénéficiaire (hors mesures apicoles et protection des races menacées)

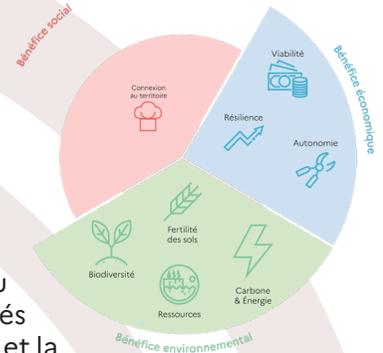
En savoir +
sur le
dispositif



BV du Boulon, sous bassin du contrat territorial du « Loir médian 41 » porté par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois :

les objectifs recherchés dans l'atteinte du bon état écologique sont principalement liés à la réduction des produits phytosanitaires et la limitation de l'érosion. Tous les systèmes d'exploitation sont concernés, de la poly-cultures à la viticulture en passant par les grandes cultures. Avec l'appui d'une animation active sur ce territoire, 35 exploitations au cours les 4 années du PAEC, ont pu bénéficier d'une aide aux travers des MAEC pour les aider à évoluer dans leurs pratiques et répondre aux objectifs sans baisse de leurs revenus.

Pour en savoir plus : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Agriculture-Biologique>



Dispositif

Soutien à l'émergence et au déploiement des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Dans le cadre du plan de relance, une enveloppe de 4,2 M€ de crédits état a été déployée dans le cadre de l'accord régional de relance adossé au contrat de projet État région. En partenariat avec le Conseil régional, l'objectif est de favoriser l'émergence des projets alimentaires territoriaux et de financer les investissements matériels et immatériels figurant dans leurs feuilles de route.

Enjeu

Prendre en compte son territoire

Stratégie

Accompagner les territoires pour définir une stratégie de relocalisation de l'alimentation

Type

Aide aux investissements matériels et immatériels

Porteur

Direction Générale de l'Alimentation du ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation (Crédits France Relance)

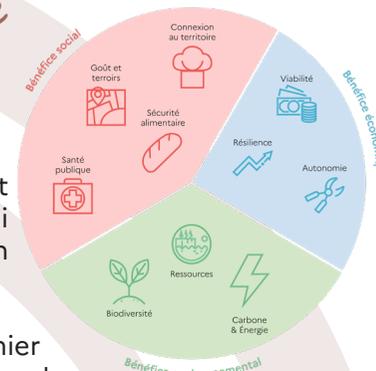
Bénéficiaire

Collectivités, associations, entreprises, agriculteurs,...

Montant

- Dans les limites de l'enveloppe disponible et en fonction des régimes d'aide d'Etat, le taux d'aide peut aller de 30 % à 100 %.
- Le programme national pour l'alimentation pourra pour partie prendre le relai pour des montants plus modestes (80 000 €/an pour la région).

En savoir +
sur le
dispositif



« Mangeons Loiret »

Ce Guide édité, dans le cadre du Projet alimentaire territorial est une initiative qui promeut les circuits courts et l'alimentation locale listant 261 agriculteurs loirétains.

Organisé par zones (ce qui permet du premier coup d'œil de découvrir les possibilités les plus proches), il ne se contente pas de lister des noms. Il offre un rapide aperçu de l'entreprise, détaille les produits à découvrir, relaie les adresses et numéros de téléphone, les jours d'ouverture, les caractéristiques du lieu (de la simple vente à la récolte sur place ou à la visite). Ou le cas échéant, les points de vente voisins où l'on peut y trouver ces produits.

Déjà si pratique, le guide est enrichi par la liste des « autres points de vente » (épiceries locales...), intégrées dans les dernières pages de chaque zone. Un calendrier des saisons des fruits et légumes et un inventaire des marchés du Loiret complètent le petit ouvrage.

Lire l'article complet -> <https://www.pat-cvl.fr/>



Dispositif

Accompagner les agriculteurs pour la protection des captages d'eau potable prioritaires.

Pour ces captages, il s'agit en premier lieu de définir l'aire d'alimentation et la vulnérabilité intrinsèque du territoire vis-à-vis des pollutions diffuses puis de mettre en place un plan d'actions adapté. Ce plan d'actions mobilise l'ensemble des leviers disponibles pour accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et réduire l'impact sur la ressource en eau : conseils collectif et individuel, diagnostics, MAEC et CAB, investissements matériels, plantations de haies, filière de valorisation des productions à moindre impact.

Enjeu

Prendre en compte son territoire
Repenser son exploitation

Stratégie

Diminuer les pollutions diffuses (pesticides, nitrates)

Type

Tous

Porteur

Collectivité en charge de l'alimentation en eau potable

Bénéficiaire

Agriculteurs concernés par l'aire d'alimentation de captage

Montant

- Taux d'aide : 50 % à 70 %,

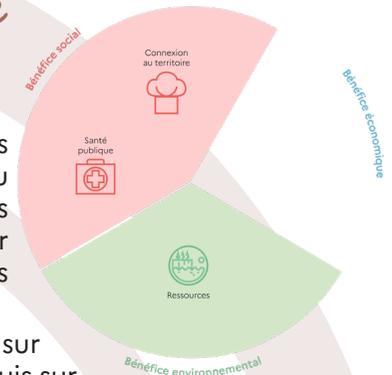
En savoir +
sur le
dispositif



Sur le territoire du Dhuy-Loiret (45), les acteurs locaux élaborent un nouveau Contrat Territorial volet pollutions diffuses pour la période 2023-2025, afin de protéger à la fois la rivière Dhuy-Loiret et les captages du Val.

Ce projet fait suite à un premier contrat sur l'aire d'alimentation des captages du Val puis sur le bassin Dhuy-Loiret. Ces captages alimentent la moitié de la population d'Orléans Métropole en eau potable, avec des pollutions dues à l'usage des pesticides agricoles. Sur ce territoire péri-urbain, il s'agit d'associer toutes les productions (arboriculture, horticulture et pépinière, maraîchage, céréaliculture) en concertation avec les collectivités locales. Sur les précédents contrats 2014-2018 et 2019-2020, les principales actions concernaient l'animation territoriale et agricole en particulier sur la réduction des intrants (en particulier les phytosanitaires), le suivi de la qualité des eaux, la sensibilisation et des diagnostics individuels. Le futur contrat cherche à monter en ambition en favorisant les changements de systèmes et de pratiques agricoles et en cherchant à pérenniser ces évolutions :

- accompagnement individuel des exploitations et mobilisation des MAEC et de la CAB pour réduire la pression phytosanitaire ;
- limitation de l'érosion et du ruissellement par l'implantation et la gestion des haies ;
- développement de filières valorisant les productions à moindre impact et recherche de débouchés locaux (notamment via les PAT) ;
- labellisation HVE, réflexion sur des PSE avec financements privés, etc.



Dispositif

Appel à projet CASDAR TAE « L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques »
 L'appels à projets CASDAR TAE s'inscrit dans les plans « Enseigner à produire autrement » du projet agro-écologique du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Il a pour ambition de renforcer l'engagement des exploitations et des ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole dans la mise en œuvre du projet agro-écologique en amplifiant la diffusion de formes d'agricultures performantes sur les plans économique, environnemental et social ainsi que les pratiques territoriales en faveur de l'agroécologie.

Enjeu

Faire connaître ses initiatives

Stratégie

Production de références
 Transfert et valorisation pédagogique des résultats
 Mise au point de pratiques techniques innovantes

Type

Aide aux investissements matériels et immatériels

Porteur

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation (Crédits CASDAR)

Bénéficiaire

Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

Montant

Le concours maximal susceptible d'être apporté au projet est de :

- 60 000 € pour les projets associant un EPLEFPA chef de file et au moins deux partenaires ;
- 40 000 € pour les projets associant un EPLEFPA et un partenaire ;
- 15 000 € pour les projets portés par un unique établissement.

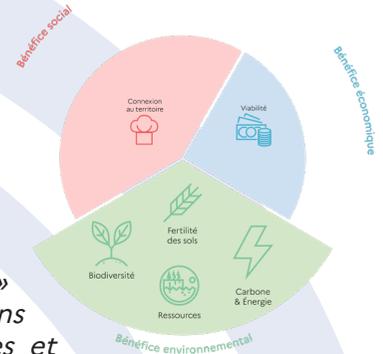
En savoir +
 sur le
 dispositif



Audrey Debonnel
 Cheffe de projet « J'habite mon jardin »
 EPLEFA Tours-Fondettes Agrocampus

« Le projet Casdar « Paysage Alimentaire » a pour objectif de démontrer des solutions durables pour des productions horticoles et des paysages comestibles, locaux et respectueux de l'environnement. En partenariat avec 3 autres établissements public d'enseignement accompagnés par l'Astredhor, nous étudions différentes associations de végétaux pour nos espaces urbains afin de les valoriser au mieux. »

Lire l'article complet --> <https://www.jhabitemonjardin.com/>
<http://les-jardins-perches.fr/>





**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale
de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement